

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le **15 septembre 2020** à 18H00 le Comité syndical s'est réuni à Mercuroi-Veaunes sous la présidence de Marie-Claude LAMBERT, doyenne du Comité syndical.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, LAMBERT, PLACE, ROSSI, et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CHAUMONT, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MORIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY ;

Pouvoirs : de Mr DELOCHE à Mr BELLIER, de Mr VALLON à Mr BRARD, de Mr DARD à Mr BRUNET, de Mr DUCLAUX à Mr GAUTHIER, de Mr DUBAY à Mme GAUCHER, de Mr SOULIGNAC à Mme GENTIAL, de Mr AVOUAC à Mme ROSSI ;

Date de convocation : 04 septembre 2020- Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 27 -
Nombre de pouvoirs : 7

Objet : Contrat Vert et Bleu : demande de subvention pour les actions C0 C1 C3 portées par le syndicat mixte - phase complémentaire C1

Vu la délibération n°15-17 du 15 septembre 2015, par laquelle le syndicat mixte a décidé de porter le Contrat vert et bleu,

Vu la délibération numéro 15.08.564 du 16 octobre 2015, par laquelle le Conseil Régional a décidé d'approuver le projet de Contrat vert et bleu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, et son financement par le Conseil Régional,

Considérant que ce contrat contient un volet C « Animation / Communication » qui comporte notamment trois actions conduites par le Syndicat mixte du SCoT : l'action C0 intitulée « Définir et animer des actions d'amélioration du franchissement des obstacles linéaires », l'action C1 « Animer la mise en œuvre du Contrat vert et bleu » et l'action C3 « Définir et animer des actions d'amélioration des continuités écologiques et de la biodiversité de l'espace agricole »,

Vu la délibération n°16-01 du 9 février 2016 par laquelle le syndicat a décidé du lancement des actions C0C1C3,

Vu la délibération numéro CP-2020-07/07-33-4200 du 9 juillet 2020, par laquelle la Région a décidé d'approuver la prolongation d'un an du Contrat vert et bleu (soit jusqu'à octobre 2021),

Considérant que l'action d'animation de la tranche 3 des actions C0C1C3, débutée en juin 2019, se terminera fin janvier 2021 et que des actions d'animation, ainsi que le pilotage de l'évaluation finale seront à conduire durant l'année de prolongation du CVB (action C1),

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Il est proposé d'engager une tranche complémentaire à l'action C1 à partir du 1^{er} février 2021, jusqu'au 31 mars 2022, dont le plan de financement est établi comme suit :

Action	Intitulé	Dépenses	Recettes	
			Syndicat mixte du SCoT	Région AuRA
C1	Animer la mise en œuvre du Contrat vert et bleu	82 378 €	16 476 €	65 902 €
	Taux de financement	100%	20%	80%

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 27 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir et représentant 34 voix
Contre : 0
Abstention : 0

- **De lancer** la phase complémentaire pour l'action C1,
- **D'approuver** le plan de financement de l'action C1 sur la période février 2021-mars 2022 tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 65 902 €, correspondant à 80% du coût total,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président, Lionel BRARD

